

Le 10 juillet 2020 à 19h15,

Les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Roman de Codières régulièrement convoqué se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc Villaret, maire.

Etaient présents : Decisier Geneviève, Dumas Odette, Gaucher Albin, Landes Thierry, Martens Benoît, Odenhardt Isa, Perrier Jacqueline, Rouau Xavier Villaret Luc

Etaient absents : Delanoë Olivia (procuration donnée à Isa Odenhardt), Etancelin Gérard (procuration donnée à Luc Villaret).

Geneviève Decisier a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil municipal :

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire soumet à approbation le compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal, adressé au préalable à chaque Conseiller par courriel.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

Cette séance avait pour unique ordre du jour la désignation par le Conseil du délégué et des trois délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Le vendredi 10 juillet 2020 a été retenu comme date impérative pour toutes les communes pour réunir leur Conseil municipal afin de désigner leurs délégués titulaires et suppléants, qui voteront le dimanche 27 septembre 2020 pour les élections sénatoriales.

Luc Villaret invite donc le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs et indique que le conseil municipal doit élire : 1 délégué et 3 suppléants.

Il se propose comme délégué titulaire, Thierry Landes, Odette Dumas et Xavier Rouau comme délégués suppléants.

Voté à l'unanimité.

La séance est levée à 20 heures 15.